



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2017

Président : Monsieur Jean-Jacques PHILIPPART

Présents : Mesdames Nathalie MELLIER, Corinne GAMBIER, Valérie DE L'HAMAIDE, Dominique VILLERET, Marie-José DEVERGIE, Joëlle SANS, Myriam PATTEUX, Viviane SAINT PAUL, Florence VASSAL ;

Messieurs Christophe DE L'HAMAIDE, Guy COCAGNE, Hervé SINNAEVE, Jean-Marie SMET, Pascal DROUARD, Pascal SANGLIER, Jean-Pierre COMPAROT, Philippe TOPIN.

Absents Excusés : Monsieur Philippe GODALIER.

Secrétaire : Madame Dominique VILLERET

Les membres de l'ancien conseil municipal présents lors de la réunion du 30 Décembre 2016, approuvent le compte-rendu.

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques PHILIPPART, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections municipales du 22 Janvier 2017 :

- 1213 inscrits - 706 votants – 28 bulletins blancs et nuls – 678 suffrages exprimés :
 - o 379 voix pour la liste MILLY HORIZON 2020, qui obtient 15 sièges et 299 voix pour la liste REUNIR POUR REUSSIR, qui obtient 4 sièges

et a déclaré installer :

Mesdames Nathalie MELLIER, Corinne GAMBIER, Valérie DE L'HAMAIDE, Dominique VILLERET, Marie-José DEVERGIE, Joëlle SANS, Myriam PATTEUX, Viviane SAINT PAUL, Florence VASSAL
Messieurs Christophe DE L'HAMAIDE, Guy COCAGNE, Hervé SINNAEVE, Jean-Jacques PHILIPPART, Jean-Marie SMET, Pascal DROUARD, Pascal SANGLIER, Philippe GODALIER, Jean-Pierre COMPAROT, Philippe TOPIN

Monsieur Philippe TOPIN, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du Maire.

1) Election du Maire

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires. Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L 2122-7, L 2122-8 et L 2122-10 du code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 18 – bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 14 – majorité absolue : 10

A obtenu Monsieur Christophe DE L'HAMAIDE : 14 voix

Monsieur Christophe DE L'HAMAIDE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été installé.

Monsieur Christophe DE L'HAMAIDE a déclaré accepter d'exercer cette fonction.

2) Elections des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-1 à L 2122-17,

Vu la décision du conseil municipal de créer 3 postes d'adjoints,

Monsieur le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination. Monsieur le Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1.000 habitants s'effectue dorénavant au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes.

En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ». (Article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales).

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 18 – bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 14 – majorité absolue : 10

Ont obtenus :

Liste 1 : 14 voix

La liste 1 ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés :

1^{er} Adjoint au Maire : Madame Nathalie MELLIER

2^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur Guy COCAGNE

3^{ème} Adjoint au Maire : Monsieur Hervé SINNAEVE

3) Désignation des délégués à la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Seules les personnes inscrites comme Communautaires lors de l'élection du 22 Janvier 2017 peuvent être désignés. Sont donc désignés Monsieur Christophe DE L'HAMAIDE, titulaire, et Madame Nathalie MELLIER, suppléante.

4) Lecture de la charte de l'élu

Loi 2015-386 du 31 Mars 2015

Le Maire,

Christophe DE L'HAMAIRE